

Annexe : tarifs en régie et tarif pour déplacements inutiles (Prix en EUR hors TVA) applicables du 01/01/2026 au 31/12/2026)

Tarifs en régie*:

	Hors TVA
A. HEURES NORMALES DE JOUR	
Technicien (prix par heure commencée)	100,00 EUR
B. FACTURATION DES FRAIS DE DEPLACEMENT (main-d'œuvre comprise)	130,00 EUR
Déplacements en Belgique et Luxembourg (prix par intervention sur site)	

Tarif pour déplacements inutiles*:

	Hors TVA
A. Indemnisation forfaitaire pour déplacements inutiles	275,00 EUR

**Les tarifs mentionnés ci-dessus seront adaptés annuellement en fonction de l'évolution des salaires et des frais de déplacement.*